

Ensemble pour gérer le territoire

Corridors biologiques :

La Couture, Hinges, Lestrem, Mont-Bernenchon et Vieille-Chapelle

Compte rendu du comité de pilotage du 28 juin 2006

Réunion à la salle socio-culturelle de Lestrem, 9h30 à 12h30:

Présents : Jean-Claude Delpierre Maire-adjoint de Hinges, Michel Lembré conseiller municipale de Hinges, Alain Dejonckheere Maire de Vieille-Chapelle, Philippe Brouteele Maire-adjoint de Lestrem, Yolande Pinchon conseillère municipale, Yvonnyk Diaz Maire-adjoint de La Couture, Denis Lefranc commune de La Couture, Louis Bariselle Président du SIAAAH, Eric Chérigé Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais (D.E.E.D.), Jean-Michel Drumez Agence de l'eau Artois Picardie, Fabien Martin D.R.A.F – D.D.A.F, Sophie Bardoux FREDON du Nord-Pas-de-Calais, Florence Desmaretz DRAF-SRPV 59/62, Aline Pruvost Artois Comm, Philippe Cannesson CPIE La Chaîne des Terrils, Cécile Magnier CPIE La Chaîne des Terrils, Michel Evrard association RéAgir, Céline Ménard association Lestrem-Nature, José Lagache association Verquin Environnement, Aline Courmont Lestrem-Nature, Danielle Mullet Lestrem-Nature, Nadine Wattez Lestrem-Nature, Régis Lecoeuche Lestrem-Nature, Philippe Macrelle Lestrem-Nature, Jean-Louis Wattez Lestrem-Nature.

Excusés : Marie-Claude Duhamel Maire de Mont-Bernenchon, André Delory Maire d'Hinges

Ordre du jour :

- Bilan des opérations de restauration et d'entretien des milieux humides réalisées entre février et juin 2006
- Présentation de l'inventaire floristique et phytosociologique d'une partie des fossés de Lestrem et La Couture et des bassins VNF de Mont-Bernenchon réalisé durant l'été 2005 avec le concours du Conservatoire Botanique National de Bailleul.
- Présentation des résultats des études de fonctionnalité des corridors biologiques poursuivies en 2006
- Formation à la Gestion différenciée des espaces communaux : bilan des 2 demi-journées organisées en mai
- Questions diverses

1. Bilan des opérations de restauration et d'entretien des milieux humides réalisées entre février et juin 2006

C. Ménard présente les opérations de gestion des corridors biologiques et des bassins VNF de Mont-Bernenchon réalisées depuis février 2006.

J-L.Wattez précise que le déboisement des milieux humides est une pratique difficile à faire comprendre au grand public.

L.Bariselle s'inquiète pour le faucardage de La Lawe qui tarde à être effectué. La Lawe est en surcharge et le courant s'est même inversé à Locon.

Les Voies Navigables de France n'ont pas encore fait intervenir d'entreprise.

J.L.Wattez indique qu'un appel d'offres a été passé en mai.

M.Evrard précise que RéAgir n'a pas répondu à cet appel d'offre.

J.L.Wattez propose de rédiger un courrier à VNF pour les mettre en demeure de réaliser le faucardage. Ce courrier sera signé de tous les maires, du SIAAAH, de Lestrem-Nature. Le courrier sera également envoyé au SIPAL, à Artois-Com et au sous-préfet.

Ph.Brouteele propose d'écrire le courrier.

2. Présentation de l'inventaire floristique et phytosociologique d'une partie des fossés de Lestrem et La Couture et des bassins VNF de Mont-Bernenchon réalisé durant l'été 2005 avec le concours du Conservatoire Botanique National de Bailleul.

JL.Wattez présente l'inventaire floristique et phytosociologique des fossés réalisé par Patricia Rifflart.

Le curage des fossés n'est pas si négatif que cela pour la flore. Il permet lorsqu'il est bien fait de remettre en mouvement la banque de graines du sol.

Ph.Cannesson demande si des zones test permettent d'avoir une comparaison de l'évolution d'un fossé après curage doux manuel et un fossé curé mécaniquement.

JL.Wattez précise que cela pourrait être envisagé.

L.Bariselle explique que 3 facteurs jouent sur la fréquence des curages :

- la forme donnée aux berges du fossé lors du curage : si la pente est trop forte, le risque d'effondrement est plus important
- l'assainissement joue sur l'envasement
- les rats musqués

F.Martin : « Outre l'intérêt scientifique, ces études floristiques seront très utiles en cas de contestation, c'est un support pour aller en justice. Les textes en France ne sont pas suffisants.

De nouveaux textes devraient sortir fin 2006 afin de protéger ces milieux.

Le lien entre la nature et l'eau passe par les études de ces milieux ».

L.Bariselle : « Il y a une forte pression des administrés pour le curage des courants. Le syndicat de drainage se retrouve au tribunal de Lille pour ne pas être intervenu assez rapidement au courant du Turbeauté. De tout façon, la réglementation sur les bandes enherbées interdit toute intervention de curage avant septembre.

Le courant du Turbeauté a été sous dimensionné, aujourd'hui il reçoit trop d'eau. »

JL.Wattez ajoute que beaucoup de petits fossés ont disparu. Le reste du réseau doit donc faire fasse à des volumes toujours plus importants notamment avec le drainage des champs et l'assainissement.

JL.Wattez propose de mener une campagne de sensibilisation des agriculteurs et du grand public pour limiter l'utilisation des produits phytosanitaires sur les berges des fossés ou à proximité immédiate.

Une commission pourrait avoir lieu sur ce sujet à l'automne à destination des agriculteurs, des communes...

Sur les bandes enherbées tout traitement est interdit, mais cela ne concerne que les cours d'eau et courants. Les fossés n'ont généralement pas de bandes enherbées.

F.Demaretz précise qu'au niveau de la réglementation, tout produit à une zone de non traitement par rapport à une source d'eau : cela peut aller de 5 m à 20 m.

Un nouvel arrêté devrait sortir bientôt.

▪ JL.Wattez présente l'étude floristique menée par Patricia Riffart sur les bassins VNF de Mont-Bernenchon en 2005.

Les prospections de terrain ont permis d'individualiser 18 communautés végétales, parmi lesquelles il est possible de mettre en avant un groupe d'habitat d'intérêt patrimonial du fait de leur rareté et /ou de leur vulnérabilité à l'échelle régionale :

- Herbier aquatique flottant à lentille à trois lobes
- Herbier aquatique enraciné à Najas marina

176 taxons ont également été inventoriés, dont 14 sont d'intérêt patrimonial.

9 de ces taxons sont protégés dans la région Nord-Pas-de-Calais et 3 sont inscrits sur la liste rouge de la région :

- la naïade commune
- la Dactylorhyse négligée
- la Bardane tomenteuse

C.Ménard expose les différentes mesures de gestion qui sont mises en place afin de préserver les potentialités floristiques et faunistiques des bassins VNF.

JL.Wattez relate les informations transmises par monsieur Drumez qui a dû quitter la réunion. Les financements de l'Agence de l'eau, pour les prochaines années à venir, seront ciblés sur des travaux d'intérêts généraux pour de la gestion conservatoire.

Il faudrait donc obtenir le classement des bassins VNF de Mont-Bernenchon en zone d'intérêt général.

JL.Wattez interroge Eric Chérigé sur les nouvelles compétences de la Région.

E.Chérigé : La Région a reçu de nouvelles compétences en matière de classement de zone naturelle remarquable en réserve naturelle régionale.

Elle va hériter des 23 réserves naturelles volontaires et décider de leur classement en Réserve Naturelle Régionale. De nouveaux critères de classement vont être établis avec l'aide du Conservatoire Botanique National de Bailleul, le Conservatoire des sites naturels, les Parcs...

De nouveaux sites pourront également être classés.

JL.Wattez demande si il est possible de classer certains linéaires de fossés ?

E.Chérigé : « Il faut définir quel est l'outil de protection le plus pertinent » .

J.Lagache : « Le statut juridique ? »

E.Chérigé : Oui, l'état a voulu montrer les différents niveaux de protection :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Réserve Naturelle Corses

J.Lagache pose la question des financements ?

E.Chérigié : Les travaux de gestion seront financés par la région à hauteur de peut être 70 ou 80 %.

La durée de classement sera d'environ 10 ans avec possibilité de reconduction.

3. Présentation des résultats des études de fonctionnalité des corridors biologiques poursuivies en 2006

Ph.Cannesson présente les résultats de la campagne de suivi télémétrique des fauvelles paludicoles de 2006.

3 oiseaux ont été équipés d'un émetteur : 1 Bruant des roseaux et 2 Phragmites des joncs.

Les résultats sont encourageants et viennent conforter ceux de l'année 2005 :

Les deux espèces n'empruntent pas les corridors biologiques de la même façon. Les résultats obtenus sur le Phragmite des joncs nous permettent de confirmer l'hypothèse émise en 2005. C'est-à-dire, il se déplace dans les fossés au ras du sol de tige en tige dans les roseaux. Il lui faut donc un corridor présentant une phragmitaie continue.

Pendant la journée, le Phragmite des joncs reste plus cantonné sur son territoire. Il est donc possible qu'il utilise les corridors biologiques seulement lors de ses déplacements migratoires et non pas pour ces déplacements journaliers.

En 2005, l'hypothèse des déplacements journaliers du Bruant des roseaux a été énoncée. Elle n'a pas pu être confirmée par le suivi télémétrique du Bruant des roseaux de cette année lors de ses déplacements quotidiens. Toutefois nous pouvons confirmer qu'il utilise bien les fossés pour des haltes lors de ses trajets.

Ph.Cannesson précise que Denis Durlin a réalisé une étude à Essars au sujet de l'impact des bandes enherbées sur la population de poules perdrix. Cette étude pourrait être présentée lors d'un prochain comité de pilotage.

C.Magnier présente l'étude 2006 de l'avifaune (exemple des territoires de Lestrem et Vieille-Chapelle) :

« Parmi toutes les espèces présentes sur les communes de Mont-Bernenchon, Lestrem et Vieille-Chapelle, nous nous sommes intéressées à 12 espèces en particulier. Le choix s'est effectué selon la situation géographique, c'est-à-dire, des espèces vivant en plaine et appartenant au milieu le plus représenté sur les sites d'étude : le milieu cultivé. Nous avons en plus des espèces apparentées aux zones humides.

Nous avons aussi sélectionné des espèces inscrites dans la liste orange et dans la liste rouge que nous savions présentes dans la région, cela afin d'estimer la valeur patrimoniale des sites. Enfin, les espèces utilisées pour le radiopistage ont bien sûr été insérées dans la liste pour repérer leurs sites de nidification.

Sur le terrain, les autres espèces ont également été recensées afin d'avoir un maximum de données. »

« Pour une étude de l'avifaune il était intéressant de voir la composition des peuplements d'oiseaux sur les trois communes. Pour cela, un indice ponctuel d'abondance a été réalisé afin de connaître la richesse spécifique dans les peuplements d'oiseaux.

La méthode consiste à évaluer le nombre d'espèces différentes et les effectifs par quadra.

A l'aide de cet indice nous pouvons également connaître la diversité des sites d'étude car le nombre d'individus par espèce a été relevé. Leur localisation a également été effectuée. »

Les résultats :

- la partie Est du territoire de Lestrem est plus diversifiée en espèce d'oiseaux
- la partie Ouest présente des populations plus abondantes mais moins diversifiées

L'Ouest montre peu de diversité d'habitats, le milieu agricole est très présent. Les espèces retrouvées sont donc moins variées. L'espèce dominante est l'Alouette des champs *Alauda arvensis*. En contrepartie, la superficie étant plus élevée, le nombre d'individus est lui aussi plus important.

A l'inverse, l'Est offre une mosaïque d'habitats avec le Marais du Rôle, le Bois de la Fosse, des prairies humides et toujours des cultures. La variété d'oiseaux pouvant nicher sur cette zone est donc plus grande. »

E.Chérigié demande si des études similaires (avec le même protocole) sont réalisées sur d'autres territoires ? Cela permettrait de faire des comparaisons.

Ph.Cannesson : Oui, notamment pour les points d'écoute dont le protocole est le même pour tous.

J.Cl.Delpierre s'inquiète pour l'évolution des populations d'hirondelles.

Ph.Cannesson précise que des précipitations importantes sont tombées en pleine période de ponte. Elles ont sans doute été endommagées car, lors des séances de baguage de cette année, peu de jeunes hirondelles ont été capturées.

Mais les effectifs d'hirondelles restent pour l'instant semblables à l'année dernière.

En ce qui concerne l'étude de l'avifaune, le choix s'est porté sur les espèces des milieux humides.

Jl.Wattez propose de consacrer un article sur les hirondelles au prochain Corridor Info.

4. Bilan de la formation à la Gestion Différenciée des espaces verts communaux des 22 et 23 mai derniers

Jl.Wattez fait le bilan des 2 demi journées.

La participation a été assez restreinte :

- 4 personnes de Vieille-Chapelle (22 et 23 mai)
- 1 personne de La Couture (22 et 23 mai)
- 1 personne de Lestrem (23 mai)
- 1 personne de Mont-Bernenchon (22 mai)
- 1 personne de RéAgir (22 et 23 mai)
- 1 personne de Verquin Environnement (22 et 23 mai)
- 2 animateurs de Lestrem-Nature

Jl.Wattez félicite Alain Dejonckheere pour la large participation de sa commune. Est ce que des mesures de gestion différenciée ont été mises en place à Vieille-Chapelle?

A.Dejonckheere explique que les agents d'entretien font de la tonte différenciée :

- tonte régulière pour les espaces de prestige (près de l'église)

- tonte moins fréquente, réalisation d'allées, fauche tardive sur les buttes et talus (près du stade de foot)

Il n'y a pas encore eu de réaction au niveau des habitants, mais certains conseillers municipaux trouvent que cela ne fait pas « propre ». Les chasseurs sont quant à eux satisfaits.

F.Demaretz informe que le 14 décembre 2006 une journée de formation sur l'utilisation des produits phytosanitaires sera organisée par le GRAPPE à destination des collectivités locales.

L'après-midi, de 13h30 à 18h30, déplacement en Belgique, pour découvrir des actions mises en place pour le développement de la continuité biologique : présentation par Dirk Cuvelier, Directeur Régional des projets environnement des Monts de Flandres.

Présents : Yolande Pinchon conseillère municipale, Yvonnyk Diaz Maire-adjoint de La Couture, Denis Lefranc commune de La Couture, Louis Bariselle Président du SIAAAH, Fabien Martin D.R.A.F – D.D.A.F, Florence Desmaretz DRAF-SRPV 59/62, Amélie Ridel Pays Cœur de Flandres, Dirk Cuvelier Parc des Monts de Flandres Belges, Céline Ménard association Lestrem-Nature, José Lagache association Verquin Environnement, Aline Courmont Lestrem-Nature, Danielle Mullet Lestrem-Nature, Nadine Wattez Lestrem-Nature, Régis Lecoeuche Lestrem-Nature, Jean-Louis Wattez Lestrem-Nature.

Exemple de gestion différenciée en Belgique présenté par Dirk Cuvelier, Directeur Regional des projets environnements des Monts-de-Flandres (Regionaal Landschap West-Vlaamse Heuvels)



Arrivée au centre d'éducation à l'environnement du Domaine Provincial de Palingbeek. Accueil et présentation par Dirk Cuvelier du centre, de l'écoferme et du Domaine Provincial de Palingbeek.

La superficie totale du Palingbeek s'élève aujourd'hui à environ 230 ha.

Ce domaine se compose de parcelles de forêt, de prairies, d'un canal, ainsi que de nombreux étangs et bassins.

Depuis 1994, un berger parcourt le Palingbeek avec son troupeau. La présence des moutons permet de sauvegarder la diversité du paysage, avec ses zones boisées, ses plans d'eau et ses clairières. Le troupeau diminue en effet l'embroussaillement et le reboisement des clairières situées en bordure de la tranchée ou ailleurs dans le domaine. En outre, le pâturage doit aussi aboutir à une diversification des espèces prairiales.



Déplacement à Ypres, dans les locaux des Bureaux du Service Environnement et Espaces verts.

Accueil et présentation de la gestion écologique dans l'Entité Communale d'Ypres par le responsable des Bureaux.

L'Entité Communale, qui regroupe 10 communes autour de Ypres, est pionnière en matière de gestion écologique des espaces verts. Elle a été la première à développer un jardin sur les terrains délaissés par le service des voies ferrées.

C'est en 1989 que débute la fauche tardive des bords de routes avec ramassage des produits de fauche. Des zones test, représentant 30 à 50 km d'accotements, sont choisies en sol pauvre.

Après 3 ans d'essais, les résultats montrent qu'il n'y a pas vraiment eu d'augmentation de la biodiversité, mais par contre le volume de la biomasse à diminuer. Il y a moins d'herbe à ramasser.

Après 6 ans, les résultats des inventaires ont démontré une réelle augmentation de la biodiversité.

Aujourd'hui, c'est près de 430 km de bermes de l'Entité d'Ypres qui sont en gestion écologique, ainsi que 200 km de bords de routes nationales (gérés par l'État).

Obligations selon un décret de l'entité communale d'Ypres :

- la première fauche a lieu après le 15 juin
- la deuxième fauche après le 15 septembre

S'il y a des risques pour la sécurité, la fauche peut avoir lieu avant le 15 juin.

Un appel d'offre est passé tous les ans. Deux entrepreneurs travaillent avec la province :

- 1^{ier} lot : 330 km à faucher en un seul passage, 2 fois par an
- 2^{ième} lot : 100 km à faucher en 2 ou 3 passages (berme + fossé), 2 fois par an

1/3 du linéaire est planté d'arbres haute tige autour desquels la fauche s'effectue à la débroussailleuse.

Un Décret interdit toute utilisation de produits phytosanitaires sur le domaine public sauf si la commune a réalisé un plan de réduction sur plusieurs années.

2 communes et 1/3 de Ypres sont à zéro produits phytosanitaires.

L.Bariselle demande si on utilise des produits phytosanitaires sur les voies ferrées ?

D.Cuvelier : « Le Décret ne s'applique pas pour le service des voies ferrées belges, mais les pratiques évoluent et aujourd'hui, les traitements se font uniquement sur les rails et les abords directs. »

Les coûts de la gestion écologique :

- fauche et ramassage : 44,62 € ht par Km (TVA : 21% en Belgique)
- fauche sans exportation des fossés : 39,50 € ht parkm

Au total, la gestion écologique représente un budget d'environ 62 000 € ht.

A début de l'expérimentation, les entrepreneurs réalisaient 2 passages : le premier pour faucher et le deuxième pour ramasser les produits de fauche. Mais, entre les 2 passages, en cas de conditions climatiques particulières (vents ou pluies) il est apparu qu'il était difficile de procéder au ramassage : herbes mouillées ou envolées en paquet sur la route...

Depuis, tout est fait en même temps ; l'herbe est broyée puis aspirée et projetée dans la remorque derrière le tracteur.

Les produits broyés sont transportés sur une plate-forme de compostage aménagée par un groupement d'agriculteurs BIO. Ils récupèrent gratuitement les végétaux, les débarrassent des déchets puis les travaillent en compost à l'aide d'une machine à retourner le compost. Cela coûte moins chère à la ville de Ypres qui ne doit pas payer pour déposer ses produits en centre de compostage.

F.Demaretz : demande s'il n'y a pas de problèmes de sécurité au niveau des intersections ?

D.Cuvellier répond que pour certaines intersections ou secteurs dangereux 1 ou 2 passages supplémentaires sont réalisés.

F.Demaretz : « Face à la réduction ou à l'arrêt total d'utilisation des produits phytosanitaires, est-ce que la ville d'Ypres a dû revoir les aménagements urbains (mobilier urbain, sa signalétique...) ? N'y a t il pas eu plus de casse ou d'endommagement des ouvrages, du pied des arbres ... ? »

D.Cuvellier : « Oui, effectivement la ville de Ypres a repensé son mobilier et infrastructures. Ce sont les mêmes entrepreneurs qui réalisent la gestion écologique depuis plusieurs années, ils connaissent bien les secteurs, donc il a peu de détérioration des ouvrages ou mobiliers urbains. Les abords de ces derniers sont fauchés à la débroussailleuse.

En ce qui concerne l'entretien des caniveaux, la ville dispose de brosses rotatives et de désherbeurs thermiques.

Les modèles mis sur le marché ne sont pas toujours très diversifiés ou très performants mais si la demande augmente, les chercheurs vont innover de nouvelles machines.



Visite, à proximité des Bureaux du service espaces verts, d'un petit centre de compostage pour les particuliers. Les déchets verts sont ensuite récupérés par les agriculteurs. Un petit jardin a été aménagé juste à côté afin d'apprendre au public à réaliser son propre compost dans son jardin : démonstrations, aides et conseils à la fabrication d'un compost.

La commune subventionne également l'achat de bacs à compost pour ceux qui ont un petit jardin.



Gestion différenciée dans les remparts de Ypres



Visite des remparts de la ville, où l'on pratique depuis 1985 /1990 de la gestion différenciée. Dans un premier temps, on a planté beaucoup d'arbres (essences régionales).

Puis, progressivement une gestion différenciée des espaces verts s'est mise en place :

- pas de tonte au bord des étangs et des cours d'eau
- fauche tardive au pied des arbres, des zones peu fréquentées ou en arrière plan, sur les talus...
- taille en taillis des haies par portion, tous les 5 ans
- aménagement de petits jardins pour les papillons
- réaménagement des berges des étangs
- enlèvement des oiseaux d'ornement qui empêchaient le développement de la végétation en pied de berge à cause du piétinement
- pâturage de certains secteurs par des moutons tunisiens

Les sentiers goudronnés ont également été réaménagés avec de la dolomite sorte de sable, (perméable) qui durcit en quelques mois.



Les actions du Parc des Monts-de-Flandres en Belgique :

D.Cuvelier nous présente les Plans Paysagers pour les exploitants agricoles :

Il s'agit d'une démarche volontaire menée par les agriculteurs qui souhaitent planter des haies. Un architecte paysagiste se rend sur place pour les convaincre d'utiliser des essences locales. Puis, une équipe de personnes en insertion réalise les travaux de plantation et de mise en place des clôtures.

Les plantations sont placées entre 2 clôtures (1 clôture est offerte) : utilisation de poteaux non traités en châtaignier, pas de plastique noir.

95 % de l'opération est financée par la commune et la province, et 5% est pris en charge par l'agriculteur.

Depuis 1996, 200 000 arbustes, 4500 arbres et 1500 fruitiers ont été plantés, cela représente 65 km de haie.

240 agriculteurs (soit 10% des agriculteurs du parc) ont bénéficié de ce plan paysager.

- Les Plans Paysagers pour les particuliers :

80 % de l'opération est financée par la commune et la province, et 20% est pris en charge par le particulier.

45 particuliers ont bénéficié du plan paysager.

La visite prévue dans les exploitations agricoles ayant bénéficié d'un Plan Paysager est repoussée à un prochain comité de pilotage.



Prochain comité de pilotage : février 2007